

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

MAIRIE DE SAINT MARS LA REORTHE

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf septembre à vingt heures, le conseil municipal de la commune de SAINT MARS LA REORTHE, légalement convoqué le 23/09/2026 s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Patrice BERTRAND, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Conseillers présents : Patrice BERTRAND, Laydie PASQUIER, Aurélien GIRAUDON, Charlotte de VILLIERS, Virginie AUDUREAU, Sylvie CAILLAUD, Emilie DESLANDES, Alexandra FONTENEAU, Pierre GABARD, Yannis LIBAUD, Vincent MICHEL, Jean-Jacques MOURGEOTTE, Christine NAULIN, Raphaël PIET, Cyril RAUTURIER.

Secrétaire de séance : Christine NAULIN

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut donc valablement délibérer.

2026-56-03 – APPROBATION DU SCHÉMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT DES EAUX PLUVIALES

Afin de disposer d'un outil stratégique permettant une gestion optimale des infrastructures existantes et à venir, le Pays des Herbiers a lancé, en parallèle du schéma directeur des eaux usées et pour le compte des communes compétentes, un marché pour la réalisation d'une étude de diagnostic et d'un schéma directeur des eaux pluviales.

Le schéma de gestion des eaux pluviales est un document de gestion et de programmation en matière d'eaux pluviales. Il facilite la compréhension du fonctionnement hydraulique du territoire et l'identification des enjeux associés en matière d'eaux pluviales. Il permet de mettre au point une stratégie de gestion de ces eaux et de programmer les travaux associés.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'environnement,

Considérant le zonage d'assainissement des eaux pluviales délimité par délibération n°2026-55-02 du 29 septembre 2026,

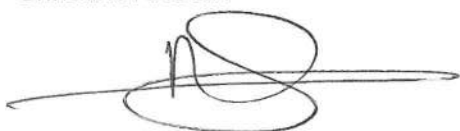
Considérant les cartographies et notices ci-annexées,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (15 voix « Pour »),

DECIDE

- d'approuver le schéma directeur d'assainissement des eaux pluviales annexé à la présente délibération,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant.

Le Secrétaire de séance,
Christine NAULIN



Le Maire,
Patrice BERTRAND

